orientation
.ch

Agropraticien AFP
Agropraticienne AFP

Agriculture | Alimentation | Animaux | Paysagisme, plantes

En tant qu'agropraticienne ou agropraticien, tu participes aux différents travaux d'une entreprise agricole de production et de transformation. Selon l'orientation choisie, tu peux soit collaborer à l'élevage d'animaux et entretenir des surfaces herbagères, soit participer à des cultures maraîchères, viticoles ou fruitières. Tu travailles sous la responsabilité de professionnels de l'agriculture.

Tâches

Orientation agriculture

- Préparer la terre pour la cultiver, semer ou planter à l'aide de machines et de véhicules en respectant les consignes d'utilisation et de sécurité
- Désherber, fertiliser et soigner les cultures selon les instructions reçues en préservant la biodiversité
- Récolter les céréales, entreposer ou livrer les récoltes pour la vente ou la transformation
- Faucher les prairies, entreposer le fourrage et prendre soin des pâturages, mettre en place les clôtures
- Aménager, nettoyer et entretenir l'étable ainsi que la salle de traite selon les prescriptions d'hygiène
- Prendre soin du bétail, l'affourrager (donner de la nourriture appelée fourrage), l'abreuver, le conduire au pâturage, traire les vaches
- Conserver et préparer pour la vente les produits agricoles comme le lait, le fromage, la viande, les œufs ou les fruits

---

Orientation cultures spéciales

- Aérer la terre, niveler et fertiliser le sol avant de semer ou de planter divers légumes, comme des pois, choux ou carottes
- Installer certaines cultures sous plastique ou en serres
- Planter des arbres fruitiers, des baies ou des vignes, surveiller la maturation des fruits, participer à leur récolte et aux vendanges
- Entretenir les cultures en leur apportant les soins nécessaires, notamment de l'engrais, des tailles, un effeuillage et des arrosages
- Lutter contre les maladies et les ravageurs avec des traitements autorisés, protéger les plantations des intempéries et des oiseaux

- Trier, égrapper (détacher les fruits des grappes), nettoyer, analyser, entreposer et préparer les fruits et légumes cueillis pour la vente ou leur utilisation, par exemple les presser pour produire du vin

---

Entretien des installations et des machines

- Entretenir les véhicules et les machines à planter, semer, épandre (verser du purin ou du lisier), sarcler (enlever les racines et herbes indésirables), pulvériser, irriguer ou récolter
- Contrôler l'état des outils, huiler, lubrifier, effectuer des petites réparations
- Laver, entretenir et désinfecter les locaux et les installations comme les presses, les machines de tri, les égrappeuses, les pompes, les tuyaux et les cuves
- Maintenir les bâtiments et les équipements en bon état

Environnement de travail

En tant qu'agropraticienne ou agropraticien, tu travailles parfois à l'intérieur, dans une étable ou une cave, parfois au grand air. Tu portes des vêtements appropriés à tes activités et aux conditions météorologiques, comprenant des chaussures, des gants et des protections personnelles comme un casque ou des lunettes. Les journées de travail sont longues, mais diversifiées en fonction des saisons. Les soins aux animaux sont quotidiens, dimanches et jours fériés compris.

Tu travailles principalement dans des entreprises agricoles de production ou de transformation, notamment des exploitations agricoles, des entreprises maraîchères, des coopératives, des commerces privés et des sociétés viticoles.

Qualités requises et intérêts

Qualités requises

- Habileté manuelle
- Aptitude à travailler de façon indépendante
- Résistance physique
- Disponibilité
- Débrouillardise
- Sens de l'observation
- Capacité à supporter les mauvaises odeurs

Intérêts

- Travailler à l'extérieur
- Travailler avec des plantes
- S'occuper des animaux
- Travailler avec des machines
- Avoir une activité physique

Formation

La formation d'agropraticienne ou d'agropraticien s'acquiert par un apprentissage en entreprise.

Entreprise

Formation pratique 4 jours par semaine dans une entreprise agricole

École

Formation théorique 1 jour par semaine dans les écoles cantonales d'agriculture

Cours interentreprises

- Orientation agriculture: 10 jours sur 2 ans dans les écoles cantonales d'agriculture
- Orientation cultures spéciales: 8 jours sur 2 ans dans les écoles cantonales d'agriculture

Durée

2 ans

Orientations

- Agriculture
- Cultures spéciales

Conditions d'admission

- Scolarité obligatoire achevée
- Certaines entreprises recourent à un examen d'admission

Titre obtenu

- Scolarité obligatoire achevée
- Certaines entreprises recourent à un examen d'admission

Formations continues

Apprentissage complémentaire

En tant qu'agropraticienne ou agropraticien, tu peux envisager un complément de formation pour obtenir le certificat fédéral de capacité (CFC) correspondant à ton orientation: **agriculteur-trice** (https://orientation.ch/fr/professions/agriculteur-trice-cfc), **arboriculteur-trice** (https://orientation.ch/fr/professions/arboriculteur-trice-cfc), **maraîcher-ère** (https://orientation.ch/fr/professions/maraicher-ere-cfc), **viniculteur-trice** (https://orientation.ch/fr/professions/viniculteur-trice-cfc). Un CFC est nécessaire pour accéder à la maturité professionnelle et est généralement exigé pour suivre une formation supérieure, par exemple un brevet fédéral.

Professions voisines

Profession
Employé-e en industrie laitière AFP

https://orientation.ch/fr/professions/employe-e-en-industrie-laitiere-afp

Profession
Gardien-ne de chevaux AFP

https://orientation.ch/fr/professions/gardien-ne-de-chevaux-afp

Profession
Horticulteur-trice AFP

https://orientation.ch/fr/professions/horticulteur-trice-afp

Profession
Praticien-ne forestier-ière AFP

https://orientation.ch/fr/professions/praticien-ne-forestier-iere-afp

Profession
Fleuriste AFP

https://orientation.ch/fr/professions/fleuriste-afp

Autre information

Numéro Swissdoc

0.130.32.0

Liens utiles

Association des groupements et organisations romands de l'agriculture (AGORA) (https://www.agora-romandie.ch)

AgriAliForm (https://www.agri-job.ch)

Organisation du monde de travail: agriculture

Bases legales (https://www.becc.admin.ch/becc/public/bvz/beruf/show/15008?lang=fr)